CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 4 au 8 Septembre 2023

**SC62 Doc.19**

**Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique,
assorti du projet de plan de travail 2023-2025**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note du présent rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) ;

ii. approuver le plan de travail du GEST pour la période 2023-2025 figurant à l’annexe 1, tout en tenant compte du fait qu’à sa 25e réunion, le GEST a demandé que ce plan de travail soit examiné pour approbation par le Comité permanent durant la période intersessions ;

iii. prendre note des déficits de financement décelés et réfléchir à des moyens de trouver des sources de financement pour mener à bien les missions décrites dans le plan de travail 2023-2025 ; et

iv. examiner les recommandations présentées par le GEST concernant les principaux défis et opportunités.

**Introduction**

1. Le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) a fait des progrès considérables depuis le dernier rapport du Président du GEST à la COP14. Il a notamment nommé les membres du nouveau GEST, y compris son Président et son Vice-président, conformément à la [Résolution XII.5](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res05_new_strp_f_0.pdf), organisé avec succès un réunion en ligne de présentation du GEST et la 25e réunion du GEST, formulé un plan de travail pour la période triennale en cours (2023-2025), convenu de l’organisation des réunions intersessions du GEST, participé activement à divers groupes de travail et donné suite à des demandes ponctuelles. Ce rapport présente une vue d’ensemble des activités du Groupe depuis la COP14.

**Nomination des membres du GEST pour la période triennale 2023-2025**

2. Suite à l’adoption de la [Résolution XIV.14](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiv.14_sci_tech_e.pdf), *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2023-2025*, le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour les membres du GEST pour la période triennale 2023-2025, le 23 novembre 2022, avec une date limite fixée au 16 décembre 2022. Le délai a ensuite été repoussé au 15 janvier 2023 pour remédier à un déséquilibre géographique dans les candidatures reçues.

3. Au total, le Secrétariat a reçu 40 candidatures dont 18 féminines et 22 masculines. Elles concernaient les postes suivants : six pour la présidence et la vice-présidence, 19 pour des fonctions d’expert technique et 23 pour des fonctions d’expert scientifique. Certains candidats postulaient à plusieurs catégories de postes. En termes d’équilibre régional, dix candidatures provenaient de l’Afrique, huit de l’Asie, une de l’Océanie, cinq de l’Amérique latine et des Caraïbes, deux de l’Amérique du Nord et 14 de l’Europe.

4. Le 27 janvier 2023, le Groupe de travail sur la gestion a nommé M. Hugh Robertson (Océanie) Président du GEST et Mme Siobhan Fennessy (Amérique du Nord) Vice-présidente du GEST. Par la suite, le Président et la Vice-présidente ont travaillé en collaboration avec le Secrétariat pour sélectionner les membres du GEST parmi les 40 candidats proposés et soumettre une recommandation au Groupe de gestion. La composition du Groupe a été confirmée par le Groupe de travail sur la gestion le 17 février. Le 23 février, le Secrétariat a envoyé aux Parties contractantes, aux organisations internationales partenaires (OIP) et aux observateurs une notification présentant le nouveau groupe d’experts.

5. En conséquence, pour la période triennale 2023-2025, le GEST sera composé des membres suivants :

**Experts techniques :**

* Mme Sevvandi Jayakody, Sri Lanka ;
* Hans Joosten, Pays-Bas ;
* Mme Virni Budi Arifanti, Indonésie ;
* M. Lammert Hilarides, Pays-Bas ;
* M. Ritesh Kumar, Inde ; et
* Mme Suelma Ribeiro Silva, Brésil.

**Experts régionaux :**

* M. Hugh Robertson, Nouvelle-Zélande (Président du GEST) ;
* Mme Tondossama Kone Salimata, Côte d’Ivoire ;
* Mme Sonam Choden, Bhoutan ;
* M. Stephan Glatzel, Autriche ;
* M. Esteban Suárez Robalino, Équateur ; et
* Mme Line Rochefort, Canada.

**Experts scientifiques :**

* Mme Siobhan Fennessy, États-Unis d’Amérique (Vice-présidente du GEST) ;
* M. Laurent Durieux, France ;
* Mme Sheila Ashong, Ghana ;
* M. Rodolfo Iturraspe, Argentine ;
* M. Lei Guangchun, Chine ; et
* M. Geoff Hilton, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord.

**Réunion de présentation en ligne du GEST**

6. Avec l’appui du Secrétariat, une réunion de présentation en ligne à l’intention des membres du GEST a été organisée le 28 mars 2023, en présence de 17 membres (94%) du Groupe.

7. Cette réunion avait pour principaux objectifs de faire le point sur les processus et procédures du GEST, de décrire les fonctions des membres du Groupe, ainsi que des observateurs et des Correspondants nationaux du GEST, et de présenter les membres du Groupe. Elle a également permis de passer en revue les domaines de travail thématiques et les tâches hautement prioritaires adoptés à la COP14. Enfin, elle a donné l’occasion de faire des présentations générales et permis au Groupe de discuter des préparatifs de la 25e réunion du GEST.

**25e réunion du GEST**

8. La 25e réunion du GEST a eu lieu à Gland, Suisse, du 2 au 5 mai 2023. Elle a réuni 49 participants au total, dont les 18 membres nommés du GEST, neuf représentants d’organisations observatrices du GEST, trois représentants des OIP, six représentants des Parties contractantes et un expert invité. Douze des participants étaient en distanciel, dont dix représentants d’observateurs et deux représentants de Parties contractantes. Vingt-deux membres du Secrétariat ont également participé à la réunion.

9. Le principal objectif de la réunion était de finaliser le plan de travail du GEST pour la période triennale 2023-2025 et de décrire les objectifs, les résultats et les besoins en ressources/financements pour chaque tâche hautement prioritaire.

10. Cette réunion du GEST25 a également permis de mieux cerner le mode de fonctionnement du GEST, et comment il procède pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et faire en sorte qu’elle contribue à d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME) et à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable, de conservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. La réunion a renforcé les liens entre les membres du GEST, les OIP, les observateurs du GEST, les Correspondants nationaux et le Secrétariat , ce qui favorisera l’instauration de partenariats mondiaux pour mettre en œuvre le plan de travail du GEST. Des informations détaillées sur l’organisation des activités du GEST ont été fournies, y compris en ce qui concerne l’utilisation de l’espace de travail du GEST et le mode de conception des produits du GEST. Les commentaires des participants sur la réunion ont été très positifs, tant en termes de contenu que d’organisation. Le rapport de la réunion est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ramsar.org/document/25th-meeting-of-the-scientific-and-technical-review-panel-strp25-report-and-decisions>.

**Plan de travail 2023-2025 du GEST**

11. Le plan de travail du GEST, tel qu’il a été convenu à la 25e réunion du Groupe, est présenté à l’annexe 1. Il s’articule autour des cinq domaines de travail thématiques approuvés par les Parties contractantes dans la Résolution XIV.14 et tient compte des tâches en cours et ponctuelles, ainsi que des [demandes spécifiques formulées dans des résolutions de la COP14](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop14_resolution_requests_for_the_strp.pdf).

12. Ce plan de travail s’appuie sur les progrès réalisés au cours de précédentes périodes triennales et identifie de nouvelles possibilités d’avancées dans la protection, la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides. Il est aligné sur les objectifs de la Convention, y compris le 4e Plan stratégique, et contribue à mettre la Convention au service de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la diversité biologique et des Objectifs de développement durable. Conformément à la Résolution XIV.14, le plan de travail du GEST tient compte de la contribution éventuelle des savoirs traditionnels et locaux ainsi que des peuples autochtones à des tâches précises à caractère hautement prioritaire.

13. Le plan de travail comprend 18 tâches, pour un budget indicatif total de 300 380 CHF. Quinze de de ces 18 tâches, pour un budget indicatif total de 202 820 CHF, ont été considérées comme présentant un degré de priorité particulièrement élevé compte tenu des effets escomptés.

14. Ces tâches ont été définies à l’aune de plusieurs critères, par exemple l’intérêt qu’elles présentent au regard des priorités mondiales (par exemple l’application des critères pour désigner les zones humides d’importance internationale et pour la cartographie et l’inventaire des zones humides), et les calendriers des processus externes sur lesquels elles s’alignent (par exemple le Cadre mondial pour la biodiversité). Le tableau 1 ci-dessous dresse une synthèse des tâches présentant le plus degré de priorité le plus élevé. Il est proposé au Groupe d’experts de faire de l’exécution de ces tâches une priorité. En fonction du temps et des ressources disponibles, les autres tâches identifiées comme prioritaires seront à leur tour menées à bien.

15. Les tâches de priorité moyenne ou faible présentées dans le rapport du Président du GEST à la COP14 (document [COP14 Doc.12](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop14_12_strp_chair_f.pdf)) n’ont pas été intégrées dans le plan de travail, compte tenu des ressources humaines et financières limitées affectées à la réalisation des tâches du GEST.

16. Les estimations de coûts pour l’exécution des tâches prévues dans le plan de travail englobent les frais incompressibles tels que les honoraires des consultants pour l’exécution de projets précis en vue d’une mise en œuvre rapide, les frais d’organisation d’ateliers et les coûts de publication. Il est important de noter qu’une contribution en nature conséquente provient du Groupe d’experts, des OIP et des observateurs : estimée à plus de 480 jours-personnes, elle joue un rôle essentiel dans l’exécution des tâches. Les prochains rapports du Président du GEST s’efforceront de fournir des informations plus détaillées sur les contributions en nature effectivement reçues et mises à profit. L’amélioration du suivi et des rapports sur ce type de contribution permettra une évaluation plus précise de l’ensemble des ressources mobilisées.

*Tableau 1. Synthèse des propositions de tâches prioritaires du GEST à mettre en œuvre au titre du plan de travail 2023-2025*

| **Tâche n°** | **Description de la tâche** | **Produit** | **Coût estimatif (CHF)** |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Tâche 1.1. a) :** Orientations sur l’application du Critère Ramsar n°9 relatif à la désignation des zones humides d’importance internationale.**Tâche 1.1. b) :** Orientations pour faciliter l’application du Critère Ramsar n°6.**Tâche 1.1. c) :** Proposition technique pour la mobilisation de ressources et réalisation de la mise à jour des estimations de populations d’oiseaux d’eau. | Deux rapports à la 63e Réunion du Comité permanent et proposition technique | 15 000 |
| **1.2** | Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau Ramsar des zones humides d’importance internationale, et synergies avec les objectifs mondiaux sur le climat et la biodiversité. | Note d’information | 25 000 |
| **2.1** | Cartographie et inventaires des zones humides afin de catalyser une plus grande utilisation des méthodologies disponibles pour les évaluations du carbone des zones humides. | Rapport technique | 22 600 |
| **2.2** | Orientations pour soutenir l’amélioration de l’identification, de la cartographie, du suivi et de l’évaluation, et de la gestion des petites zones humides. | Note d’orientation | 5460 |
| **3.1** | Changement climatique et zones humides – informations actualisées sur les effets actuels et prévus du changement climatique sur les zones humides de la planète et sur les réponses à y apporter. | Note d’information | 16 400 |
| **3.2** | **Tâche 3.2. a) :** Élaboration d’orientationssur la priorisation des écosystèmes côtiers decarbone bleu pour la conservation et la restauration.**Tâche 3.2. b) :** Compilation et examen desdonnées et modèles sur les stocks et les flux decarbone. | Note d’information et rapport technique | 0**\*** |
| **3.3** | Agriculture et zones humides : maintenir etrestaurer le caractère écologique des zoneshumides en milieu agricole. | Note d’orientation et rapport technique | 35 560 |
| **4.1** | Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) comme outils de promotion de laconservation et de l’utilisation rationnelle des zoneshumides. | Note d’information | 6400 |
| **4.3** | Intégration de la protection, la conservation, la restauration, l’utilisation durable et la gestion des zones humides dans les stratégies nationales de développement durable. | Note d’information | 6400 |
| **5.1** | Coût financier de la perte et de la dégradation des zones humides, et investissements nécessaires pourmaintenir et restaurer les zones humides (*Perspectives mondiales pour les zones humides 2025*, Édition spéciale). | Perspectives mondiales pour les zones humides *2025* | 50 000 |
| **5.2** | Orientations pour soutenir la mise en œuvre mondiale du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) pour les zones humides. | Note d’information | 10 000 |
| **5.3** | Approche pour la réalisation des futures éditions des *Perspectives mondiales pour les zones humides* | Rapport à la 64e Réunion du Comité permanent | 10 000 |

**\*** Report de la précédente période triennale (2019-2021).

17. Pour plus de détails sur les objectifs, le processus de mise en œuvre et l’alignement stratégique des tâches prioritaires, voir l’annexe 1.

18. Conformément au paragraphe 15 de la Résolution XIV.14 et compte tenu de la durée restreinte de la période triennale en cours et de la nécessité de faire approuver le plan de travail par le Comité permanent pour pouvoir mener à bien les tâches prioritaires du GEST et engager les dépenses nécessaires, le GEST a demandé à sa 25e réunion que le plan de travail soit soumis à l’approbation du Comité permanent pendant la période intersessions.

**Travaux en cours et demandes ponctuelles**

19. Outre la réalisation des tâches présentant le degré de priorité le plus élevé (tableau 1, annexe 1), les activités du GEST comprennent des fonctions consultatives permanentes et ponctuelles. Il s’agit, entre autres, de répondre aux demandes d’avis ou d’information du Secrétariat et du Comité permanent, par exemple en ce qui concerne le Programme de CESP ; d’appuyer la préparation des projets de résolutions ; de répondre à des demandes de conseils précises émanant des Parties contractantes ; de participer aux missions consultatives Ramsar sur demande ; de donner des avis sur les demandes de suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux ; et de donner des avis sur de nouvelles problématiques.

20. Le GEST contribue et participe aux groupes et forums suivants :

a. Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique : conformément au paragraphe 23 de la Résolution XIV.4, M. Hugh Robertson, Président du GEST, participe au Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique en tant que représentant du GEST. Le GEST a fourni des commentaires écrits sur le projet de Stratégie de consultation et de mobilisation pour le 5e Plan stratégique.

b. Groupe de surveillance des activités de CESP : à l’annexe 3 de la Résolution XIV.8, les GEST est invité à désigner un représentant qui siègera au Groupe de surveillance des activités de CESP. M. Ritesh Kumar, expert technique du GEST, a été désigné comme représentant du GEST et participera activement aux réunions du Groupe de surveillance des activités de CESP. En outre, M. Kumar contribuera au groupe de rédaction chargé de préparer l’avant-projet du plan de travail en matière de CESP pour la période 2023-2025.

c. Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal : conformément au paragraphe 44 de la Résolution XIV.6, , et sur la base de la recommandation du Président du GEST, le Secrétariat a proposé la candidature de Mme Siobhan Fennessy, Vice-présidente du GEST, pour siéger au Groupe spécial d’experts techniques. Malheureusement, celle-ci n’a pas été retenue. Mme Sevvandi Jayakody, membre du GEST, dirigera les travaux du GEST sur les indicateurs du Cadre mondial pour la biodiversité, avec l’appui de la Vice-présidente et d’autres collaborateurs du GEST (voir tâche 5.2).

d. Groupe d’experts multidisciplinaire (GEM) de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) : le Président du GEST est membre de droit du GEM. Les 30 et 31 mars 2023, M. Hugh Robertson, Président du GEST, a participé à la réunion en ligne du Bureau et du GEM de l’IPBES et a brièvement présenté les tâches hautement prioritaires du GEST alignées sur le programme de travail de l’IPBES. Des synergies entre les travaux techniques de l’IPBES et du GEST ont été mises au jour qui permettront de consolider les travaux du Groupe pendant la période 2023-2025.

e. Comité consultatif indépendant du label Ville des Zones Humides accréditée : conformément à l’annexe 2 de la Résolution XIV.10, M. Matthew Simpson, représentant de la Society of Wetlands Scientists au statut d’observateur auprès du GEST, a été désigné pour participer au Comité consultatif indépendant au nom du GEST.

**Recommandations formulées lors de la 25e réunion du GEST**

21. Tandis que les participants à la 25e réunion du GEST s’employaient à élaborer le plan de travail du GEST et à définir ses tâches, plusieurs grands défis et opportunités à prendre en compte se sont faits jour s’agissant de promouvoir les objectifs stratégiques de la Convention au moyen d’informations scientifiques et techniques pour favoriser sa mise en œuvre, et d’assurer un meilleur suivi des progrès réalisées pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, de changement climatique et de développement durable.

22. Le Comité permanent est invité à examiner les recommandations suivantes formulées lors de la 25e réunion du GEST :

a. Les données sur les zones humides, y compris en matière de cartographie et d’inventaires, jouent un rôle essentiel dans la mise en place de toute une série de mesures visant à assurer la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides. Or, les progrès relatifs aux inventaires nationaux sont lents ([COP14 Doc.9.1](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop14_9_1_sg_report_global_implementation_f.pdf)) et disparates sur le plan géographique. L’inventaire mondial des zones humides est fragmentaire, voire inexistant pour certains types de zones humides. En outre, les Fiches descriptives Ramsar (FDR) concernant de nombreuses zones humides d’importance internationale sont obsolètes, et la délimitation des sites n’est pas indiquée pour de nombreux Sites Ramsar ([Rapport de la Conférence COP 14](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop14_report_f.pdf)). Ces problèmes de fond entravent l’établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Convention, la production de rapports sur l’indicateur 6.6.1 de l’ODD 6, et la mise en place du Cadre mondial pour la biodiversité.

Un examen des mécanismes d’appui aux inventaires nationaux des zones humides s’impose, y compris en ce qui concerne les besoins des Parties contractantes s’agissant de la réalisation d’inventaires des zones humides, de l’établissement de rapports et de la mise à jour des FDR. Cet examen pourra notamment porter sur les obstacles d’ordre politique, institutionnel, technique et financier à l’inventaire des zones humides. Il est vivement recommandé de mettre l’accent sur l’élaboration d’un inventaire mondial complet des zones humides en s’appuyant sur des partenariats stratégiques, notamment avec les membres du Groupe sur l’observation de la Terre (GEO).

b. Les informations réunies par le GEST visent à aider les gestionnaires de zones humides et les décideurs politiques dans toutes sortes de contextes, y compris dans le cadre d’autres AME. Or, les données sur les téléchargements indiquent que ces publications n’atteignent pas un public aussi large que voulu et il est difficile d’obtenir des informations sur l’utilisation qui en est faite. Il est donc essentiel d’examiner de quelle manière les informations du GEST sont communiquées et diffusées à l’échelle mondiale, régionale et nationale.

Il est prioritaire d’améliorer les synergies entre le plan de travail en matière de CESP et le plan de travail du GEST, ainsi qu’avec l’équipe du Secrétariat en charge de la communication. Le représentant du GEST auprès du Groupe de surveillance des activités de CESP favorisera une harmonisation des deux plans de travail pour 2023-2025 afin de rendre plus efficaces les activités de communication et le transfert d’informations, en sollicitant et en mobilisant également les Initiatives régionales Ramsar (IRR), les OIP et d’autres organisations et observateurs concernés. Lors de la 25e réunion du GEST, il a en outre été recommandé d’étudier différentes solutions pour communiquer au sujet des produits du GEST, y compris par le biais des réseaux sociaux.

c. Les Correspondants nationaux du GEST continuent de jouer un rôle de premier plan car ils permettent de faire en sorte que les produits du GEST soient adaptés à leur public cible et facilitent leur diffusion et leur mise à profit. Si certains d’entre eux ont effectivement participé à la 25e réunion du GEST, une mobilisation et une participation accrues de leur part serait souhaitable. Au nombre des solutions possibles pour mobiliser les Correspondants nationaux citons la communication d’informations plus personnalisées les incitant à davantage participer aux réunions et travaux du GEST. Il pourrait également être envisagé d’organiser des réunions régionales à leur intention pour favoriser la collaboration.

Le Groupe d’experts s’efforcera d’offrir aux Correspondants nationaux des occasions de contribuer au plan de travail du GEST. Le rapport présenté par le Président du GEST aux prochaines réunions du Comité permanent comprendra régulièrement des informations sur les possibilités de collaboration avec les Correspondants nationaux du GEST.

d. Dans la Résolution XIV.12, la mobilisation accrue de la jeunesse est considérée comme essentielle pour la Convention. Il a été noté lors de la 25e réunion du GEST qu’il était possible de renforcer la participation, le cas échéant, de scientifiques et de chercheurs en début de carrière aux travaux du Groupe ; ils pourraient par exemple contribuer aux tâches du GEST ou communiquer des informations à des groupes de travail par l’intermédiaire des représentants compétents du GEST.

Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la communication, le GEST étudiera les possibilités de renforcement des capacités de jeunes scientifiques et chercheurs et se concertera avec le Groupe de surveillance des activités de CESP pour favoriser une communication et une sensibilisation axées sur les jeunes.

e. La mobilisation des ressources est jugée cruciale pour la mise en œuvre réussie du plan de travail du GEST, comme souligné au paragraphe 13 de la Résolution XIV.1 et au paragraphe 17 de la Résolution XIV.14. Lors de sa 25e réunion, le GEST a reconnu qu’il était indispensable de rechercher activement des possibilités d’intensifier les efforts de mobilisation des ressources.

Avec l’appui du Secrétariat et de manière proactive, le GEST prendra des mesures pour accroître la mobilisation des ressources, y compris la mise en place d’activités visant à évaluer les ressources financières et non financières nécessaires pour améliorer les travaux du GEST. Il s’agira notamment d’encourager et de renforcer la collaboration avec les Parties contractantes, les OIP, d’autres AME, des organisations et des particuliers afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour réaliser le plan de travail 2023-2025. Le GEST rendra compte à la 63e Réunion du Comité permanent (SC63) des activités menées à bien en ce sens.

f. La participation du GEST au Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique a été considérée comme une tâche prioritaire pour la période 2023-2025, conformément au paragraphe 23 de la Résolution XIV.4. À sa 25e réunion, le GEST a reconnu qu’il était important que les membres du GEST mettent leur savoir-faire scientifique et technique au service de l’élaboration du 5e Plan stratégique.

En sus de la participation de son Président au Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique, le GEST étudiera par quels autres moyens les membres du Groupe pourraient appuyer l’élaboration du 5e Plan stratégique. Il pourrait par exemple s’agir de fournir des avis sur les cibles et indicateurs pertinents du 5e Plan stratégique. Il a également été reconnu que la 26e réunion et/ou les réunions intersessions du GEST pourraient également être l’occasion pour le GEST de contribuer à la réflexion sur des thématiques concernant le Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique.

**Prochaines réunions du GEST**

23. La 26e réunion du GEST devrait se tenir en présentiel en mars 2024, et il serait également possible d’y participer en ligne. La réunion portera essentiellement sur les progrès réalisés dans l’exécution des tâches présentant le degré de priorité le plus élevé et leur examen (tableau 1). Des ateliers destinés à certaines équipes de travail seront organisés parallèlement à 26e réunion du GEST.

24. En outre, des réunions intersessions du GEST seront organisées en ligne tous les semestres, en collaboration avec le Secrétariat. La première réunion en ligne aura lieu en septembre 2023, au lendemain de la 62e Réunion du Comité permanent, pour soutenir les travaux en cours du GEST.

**Annexe 1**

**Projet de plan de travail du travail du GEST pour la période 2023-2025**

Le GEST a élaboré le plan de travail pour la période triennale 2023-2025 à sa 25e réunion (2 au 5 mai 2023).

Ce plan de travail comprend les tâches hautement prioritaires énoncées dans la [Résolution XIV.14](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiv.14_sci_tech_f.pdf) ainsi que d’autres demandes adressées au GEST dans les [Résolutions](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop14_resolution_requests_for_the_strp.pdf) de la COP14. Les tâches de priorité moyenne ou faible présentées dans le rapport du Président du GEST à la COP14 (document [COP14 Doc.12](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop14_12_strp_chair_f.pdf)) n’ont pas été intégrées dans le plan de travail, compte tenu des ressources humaines et financières limitées affectées à la réalisation des tâches du GEST.

Pour chacune des tâches décrites dans le plan de travail, les contributeurs, le cahier des charges (les résolutions pertinentes de la COP), l’intérêt pour la réalisation du 4e Plan stratégique, le degré de priorité (plus élevé ou élevé), les produits escomptés, le public cible et le coût estimatif en francs suisses (CHF) sont indiqués. En outre, pour chaque tâche, un chargé de mission et, le cas échéant, des chargés de mission adjoints ont été nommés. Une liste indicative des contributeurs est fournie pour chaque tâche ; il convient de noter que cette liste n’est pas définitive et que d’autres contributeurs pourraient venir compléter les équipes rattachées à chacune des tâches.

Le budget donné à titre indicatif pour chacune des tâches est basé sur une estimation des coûts de mise en page, conception, révision, traduction et publication des produits du GEST, sur recommandation du Secrétariat, et sur une estimation des frais d’organisation d’ateliers (lorsque la situation l’impose) ou de sous-traitance de certains éléments fondamentaux.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1** | **Domaine de travail thématique :** | **Les zones humides d’importance internationale, le développement du réseau des sites et l’application des critères** |
| **Chargé(s) de mission :** | **Lammert Hilarides** (Expert technique du GEST) |

|  |
| --- |
| **Tâche 1.1 : Orientations supplémentaires sur l’application des Critères Ramsar relatifs à la désignation des zones humides d’importance internationale** |
| **Tâche 1.1. a)** | **Orientations sur l’application du Critère Ramsar n°9 relatif à la désignation des zones humides d’importance internationale** |
| **Description** | * Préparer des orientations actualisées sur l’application du Critère Ramsar n°9 pour l’inscription de zones humides d’importance internationale (Sites Ramsar), y compris des conseils sur les sources d’informations techniques et leur utilisation, et l’identification des lacunes en matière d’information qui limitent l’inscription de Sites Ramsar.
* Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de principaux acteurs (notamment les Groupes de spécialistes de la CSS de l’UICN, la CITES, le GBIF) en ce qui concerne les sources d’estimations des populations, y compris les données d’évaluation de la Liste rouge.
* Trouver de nouvelles sources de données potentielles, et donner des précisions sur la façon de procéder pour les futures mises à jour, y compris une évaluation des incidences sur le plan financier.
* Proposer une mise à jour des Manuels Ramsar concernés (p. ex. les Manuels 13 et 14).
* Proposer des mises à jour du Cadre stratégique (pour examen dans le cadre d’une résolution de la COP15, s’il y a lieu).
* Mettre à jour les estimations de 1% remontant à 2006.
* Élaborer un module de formation en ligne à l’intention des autorités administratives et de rédacteurs des FDR.
* Préparer un rapport à l’intention de la 63e Réunion du Comité permanent qui fasse la synthèse des résultats de la Tâche 1.1 a) et présente les propositions d’orientations actualisées concernant l’inscription des zones humides d’importance internationale.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****David Stroud** (Représentant d’observateur, AEWA).**Contributeurs****Lammert Hilarides** (Expert technique du GEST), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni). | Résolution XIV.14, annexe 2 | But 4, Objectif 14 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Rapport à la 63e Réunion du Comité permanent
* Module de formation
 | * Parties contractantes : autorités administratives et rédacteurs des FDR.
* AME : CMS, CITES.
* OIP.
 | 0 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tâche 1.1. b)** | **Orientations pour faciliter l’application du Critère Ramsar n°6** |
| **Description** | * Préparer des orientations, en collaboration avec les partenaires internationaux concernés, sur la manière de combler les lacunes décelées dans les données et les estimations relatives aux populations d’oiseaux d’eau.
* Collaborer avec les OIP concernées, les initiatives sur les voies de migration et la CITES.
* Proposer une mise à jour des Manuels Ramsar concernés (p. ex. les Manuels 13 et 14).
* Élaborer un module de formation en ligne à l’intention des autorités administratives et de rédacteurs des FDR.
* Veiller à ce que toute nouvelle donnée pertinente vienne étayer l’élaboration de la proposition technique visée sous la Tâche 1.1 c).
* Préparer un rapport à l’intention de la 63e Réunion du Comité comprenant des avis techniques et scientifiques en lien avec les estimations des populations mondiales d’oiseaux d’eau s’agissant de l’application du Critère Ramsar n°6.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission** **Ward Hagemeijer** (Représentant d’OIP, Wetlands International).**Chargé de mission adjoint**Birdlife International.**Contributeurs****Brett Sandercock** (Correspondant national du GEST, Norvège), Wetlands International, AEWA, EAAFP. | Résolution XIV.18, paragraphe 15 | But 4, Objectif 14 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Rapport à la 63e Réunion du Comité permanent
* Module de formation
 | * Parties contractantes: autorités administratives et rédacteurs des FDR.
* Secrétariat.
* Comité permanent.
* AME : initiatives sur les voies de migration et CITES.
* OIP : Wetlands International.
 | 10 000 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Tâche 1.1. c)** | **Proposition technique pour la mobilisation de ressources et réalisation de la mise à jour des estimations de populations d’oiseaux d’eau**  |
| **Description**  | * Élaborer une proposition technique présentant plusieurs options en matière de mobilisation de ressources et de réalisation en temps voulu de la mise à jour complète des estimations de populations d’oiseaux d’eau.
* Il conviendra que cette proposition technique recense les besoins en matière d’assistance aux Parties contractantes pour combler les lacunes décelées dans les données sur les populations d’oiseaux d’eau et expose les différentes possibilités en matière de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, et d’échange.
* Il conviendra également que cette proposition technique aborde les questions suivantes :
	+ Synergies entre la Convention sur les zones humides et les divers accords relatifs aux oiseaux d’eau ainsi que les initiatives relatives aux voies de migration en ce qui concerne l’obtention des toutes dernières estimations des populations d’oiseaux d’eau.
	+ Institutionnalisation de la mobilisation de ressources et partenariat entre les organisations menant des évaluations pertinentes de l’état des populations (à l’échelle régionale ou propres à un groupe d’espèces).
	+ Opportunités et priorités en matière de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et d’échanges.
	+ Mesures visant à réduire les coûts de réalisation des estimations de populations d’oiseaux d’eau.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Ward Hagemeijer** (Représentant d’OIP, Wetlands International).**Chargés de mission adjoints****Lammert Hilarides** (Expert technique du GEST) et Birdlife International.**Contributeurs****Hugh Robertson** (Président du GEST), **Brett Sandercock** (Correspondant national du GEST, Norvège), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni), AEWA. | Résolution XIV.18, paragraphes 16 et 17 | But 4, Objectif 14 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Proposition technique à la 63e Réunion du Comité permanent
 | * Parties contractantes (Autorités administratives).
* AME : CMS.
* OIP : Wetlands International, UICN et BirdLife.
 | 5000 |

|  |
| --- |
| **Tâche 1.2 : Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau Ramsar des zones humides d’importance internationale, et synergies avec les objectifs mondiaux sur le climat et la biodiversité.** |
| **Description**  | * Évaluation globale permettant d’identifier les types d’écosystèmes sous-représentés et les espèces et habitats constitutifs des différentes régions biogéographiques (y compris les zones humides transfrontalières), en s’appuyant sur les données sur les sites figurant dans le Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) et d’autres sources pertinentes.
* Trouver une approche normalisée en matière d’évaluation (p. ex. typologie, régionalisation), et intégrer les données sur les Zones clés pour la biodiversité/Zones importantes pour la biodiversité et les oiseaux, et les listes parallèles.
* Procéder par études de cas (liste parallèle des Zones importantes pour la biodiversité et les oiseaux, tourbières, mangroves, en s’appuyant sur les inventaires nationaux des zones humides pour désigner les sites, zones transfrontalières).
* Évaluer s’il conviendra de mettre à jour les orientations sur les types de zones humides sous-représentés.
* Déceler les synergies, par exemple en déterminant comment le fait de combler les lacunes au niveau du réseau des zones humides peut contribuer à la réalisation des ODD (6.6.1) et des objectifs mondiaux en matière de biodiversité et de lutte contre le changement climatique.
* Entreprendre une analyse des données du SISR, avec l’appui d’un cabinet de conseil, sur la représentation des zones humides de différents types dans différentes biorégions au sein du réseau des sites Ramsar. Revoir le projet de Rapport Technique Ramsar datant de 2010.
* Fournir des recommandations pour la désignation/priorisation de sites pour les types de zones humides et les régions.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission**Wetlands International (à confirmer).**Contributeurs****Matthew Simpson** (Représentant d’observateur, Society of Wetland Scientists), **Rodolfo Javier Iturraspe** (Expert scientifique du GEST), **Megan Eldred** (Représentant d’OIP, Birdlife), **Sonam Choden** (Expert régional du GEST), **Sheila Ashong** (Expert scientifique du GEST), UICN, **Hugh Robertson**, **Christian Perennou** (TdV), **David Stroud** (AEWA). | Résolution XII.5, annexe 1Résolution XIV.14, annexe 2Résolution XIV.6, paragraphe 38 | But 4, Objectif 14 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Note d’information
 | * Parties contractantes
* AME
* OIP
 | 25 000 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **2** | **Domaine de travail thématique :** | **Outils pour l’évaluation, la cartographie et le suivi, et l’élaboration d’inventaires des zones humides** |
| **Chargé(s) de mission :** | **Laurent Durieux** (Expert scientifique du GEST) |

|  |
| --- |
| **Tâche 2.1 : Cartographie et inventaires des zones humides afin de catalyser une plus grande utilisation des méthodologies disponibles pour les évaluations du carbone des zones humides** |
| **Description** | * Préparer des orientations pour améliorer l’élaboration et la prise en compte des Inventaires nationaux des zones humides (INZH) dans les décomptes nationaux des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l’intégration d’actions en faveur des zones humides dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN).
* Tâche à mettre en place en association étroite avec la Tâche 3.2.

*Rapport technique :** Le Rapport technique fournira des directives méthodologiques pour produire des évaluations du carbone/des émissions de GES à partir des INZH pour les différents types de zones humides, y compris l’identification des données sur les activités et les facteurs d’émission pour les différents types de zones humides et le rôle des différents types d’aménagement des terres.
* Le Rapport technique comprendra :
	+ Une définition des éléments propres aux INZH pour les évaluations des émissions de gaz à effet de serre (GES).
	+ La liste des sources de données, des outils et des groupes apportant les produits nécessaires à l’évaluation des émissions de GES dans les zones humides.\_èy
	+ Les possibilités sur le plan technique et les limites liées à l’utilisation des INZH dans l’évaluation des émissions de GES.
	+ Des études de cas pertinentes de pays utilisant les INZH pour élaborer leurs CDN. Des informations et enseignements tirés des études de cas sur l’application au niveau national des méthodes d’utilisation des INZH pour l’évaluation du carbone des zones humides dans le cadre des CDN.
* Veiller à ce que le GEST fournisse des informations pertinentes pour soutenir les processus du GIEC et de la CCNUCC. En outre, il conviendra de mener à bien cette tâche en lien ou en collaboration avec le GIEC et d’étudier des possibilités d’encourager, avec l’aide du GIEC, la communication d’informations pour mettre à jour le *Supplément aux lignes directrices pour les inventaires nationaux de GES : zones humides*.

*Note d’orientation :** Préparer une note d’orientation qui résume l’utilité de la cartographie des zones humides et des INZH en tant qu’outils facilitant et favorisant l’évaluation du carbone, en traitant des opportunités et des limites.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Stephan Glatzel** (Expert régional du GEST).**Chargé de mission adjoint****Esteban Suarez** (Expert régional du GEST).**Contributeurs****Suelma Silva** (Expert technique du GEST), **Ake Rosenqvist** (Représentant d’observateur, JAXA), **Line Rochefort** (Expert régional du GEST), **Virni Arifanti** (Expert technique du GEST), **Geoff Hilton** (Expert scientifique du GEST), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni), **Lei Guangchun** (Expert scientifique du GEST), **Örjan Berglund** (Représentant d’observateur, IPS), **Laurent Durieux** (Expert scientifique du GEST), **Hans Joosten** (Expert technique du GEST) et **Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST). | Résolution XIII.13Résolution XIII.14,Résolution XIV.14, annexe 2 | But 3, Objectif 8 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Rapport technique
* Note d’orientation
 | * Parties contractantes.
* AME : CNUCC, CNULD
* OIP.
 | 25 560 |

|  |
| --- |
| **Tâche 2.2 : Préparer des orientations sur les inventaires et la surveillance des petites zones humides et leurs multiples valeurs pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans le contexte de la gestion des paysages et du changement climatique.**  |
| **Description** | *Note d’orientation** Préparer une note d’orientation pour mieux faire connaître l’importance des petites zones humides dans de multiples domaines : conservation de la biodiversité (en particulier des amphibiens et des espèces menacées), maintien de la connectivité des habitats de zones humides et régulation du débit des cours d’eau.
* Insister sur la fragilité des petites zones humides et sur les lourds effets du changement climatique sur ces zones.

*Rapport technique (sous réserve de ressources disponibles)** Fournir des orientations à l’appui de l’amélioration de l’identification, de la cartographie, de la surveillance et de l’évaluation, ainsi que de la gestion des petites zones humides.
* Le Rapport technique traitera de l’importance des petites zones humides pour la biodiversité, la connectivité des habitats, de débit des cours d’eau, le carbone et les communautés locales et autochtones.
* Le Rapport technique comprendra :
	+ Des informations sur l’étendue des zones humides.
	+ Des études de cas illustrant les réussites et les lacunes s’agissant de la prise en compte des petites zones humides dans les INZH et présentant les pratiques de conservation et d’utilisation rationnelle des petites zones humides.
	+ Les incidences sur les estimations au niveau mondial et régional de la superficie/l’étendue des zones humides, des estimations sur la disparition des zones humides, les mesures prises en faveur de la réalisation des objectifs internationaux pertinents (p. ex. la création d’aires protégées).
	+ Une synthèse des outils disponibles les plus pointus et les plus utiles pour l’inventaire et la surveillance des petites zones humides, y compris les systèmes d’observation de la Terre et les sciences participatives.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Suelma Ribeiro Silva** (Expert technique du GEST).**Chargé de mission adjoint****Cai Lu** (Expert invité du GEST, Beijing Forestry University).**Contributeurs****Sonam Choden** (Expert régional du GEST), **Esteban Suarez** (Expert régional du GEST), **Lammert Hilarides** (Expert technique du GEST), **Virni Arifanti** (Expert technique du GEST), **Stephan Glatzel** (Expert régional du GEST), **Line Rochefort** (Expert régional du GEST), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni), **Sheila Ashong** (Expert scientifique du GEST), **Chaturangi Wickramaratne** (Représentant d’observateur, IWMI), **Laurent Durieux** (Expert scientifique du GEST), **Rodolfo Javier Iturraspe** (Expert scientifique du GEST), **Christian Perennou** (TdV). | Résolution XIII.21, paragraphe 23Résolution XI.8, paragraphe 2iiRésolution XIV.15, paragraphe 19Résolution XIV.14, annexe 2 | But 3, Objectifs 8, 11 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Note d’orientation
* Rapport technique
 | * Parties contractantes.
* AME : CDB, CNULD.
* OIP.
 | 28 060 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **3** | **Domaine de travail thématique :** | **Les pressions directes et liées aux changements climatiques sur les zones humides, les effets et les réponses** |
| **Chargé(s) de mission :** | **Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST) et **Anne van Dam** (Représentant d’observateur, IHE Delft) |

|  |
| --- |
| **Tâche 3.1 : Changement climatique et zones humides - informations actualisées sur les effets actuels et prévus du changement climatique sur les zones humides de la planète et sur les réponses à y apporter** |
| **Description** | * Synthèse et interprétation des informations techniques sur les zones humides concernant les effets actuels et prévus du changement climatique à partir du Sixième rapport d’évaluation du GIEC et dans le prolongement de l’édition spéciale des *Perspectives mondiales pour les zones humides* (2021).
* Tâche à mettre en place en association étroite avec la Tâche 2.1.
* La note d’information sera tournée vers l’avenir et comprendra les mesures d’adaptation, les mesures de gestion et les réponses politiques.
* La Tâche pourra être menée à bien en lien ou en collaboration avec le GIEC en tant que produit commun.
* Des informations tirées d’autres rapports mondiaux pertinents seront rassemblées le cas échéant.
* Il conviendra d’organiser un atelier de rédaction en tout début de projet, éventuellement en collaboration ou en coordination avec le GIEC, afin de définir au plus près les objectifs de la Tâche. Cet atelier donnera lieu à un rapport d’atelier.
* La note d’information comprendra une synthèse des principales informations sur les zones humides tirées du dernier rapport d’évaluation du GIEC afin de fournir des orientations sur les impacts du changement climatique, les incidences et les réponses à y apporter.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Max Finlayson** (Représentant d’observateur, IHE Delft).**Contributeurs****Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST,), **Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST), **Salimata Tondossama Kone** (Expert régional du GEST), **Chaturangi Wickramaratne** (Représentant d’observateur, IWMI), **Anne van Dam** (Représentant d’observateur, IHE Delft), **Hans Joosten** (Expert technique du GEST), **Esteban Suarez** (Expert régional du GEST), **Suelma Silva** (Expert technique du GEST).  | Résolution XIV.14, annexe 2 | Buts 1, 2 & 3 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Atelier organisé en lien ou en collaboration avec le GIEC.
* Note d’information
 | * Parties contractantes.
* AME.
* GIEC.
* OIP.
 | 16 400 |

|  |
| --- |
| **Tâche 3.2 : Orientations, données et modèles sur le carbone bleu et appui à l’intégration du carbone bleu dans les cadres de planification de la lutte contre les changements climatiques**  |
| **Tâche 3.2. a)** | **Élaboration d’orientations sur la priorisation des écosystèmes côtiers de carbone bleu pour la conservation et la restauration** |
| **Description** | * Poursuite des Tâches entamées en 2019-2021.
* Tâche à mettre en place en étroite association avec les domaines de travail thématiques 2 et 4.
* Les écosystèmes de carbone bleu (ECB) abordés comprendront les mangroves, les herbiers marins, les marais salés et pourront inclure des orientations sur les vasières intertidales et d’autres écosystèmes de carbone bleu. Les mangroves (y compris la cartographie des mangroves) serviront d’étude de cas.
* Les travaux s’appuieront sur une étude documentaire sur les méthodes (y compris les méthodes rapides) et orientations actuellement utilisées pour prioriser les sites s’agissant des activités de conservation et de restauration.
* La note d’information traitera de la priorisation des sites en vue de la conservation des ECB, y compris, le cas échéant, un examen et une mise à jour des orientations en vigueur en matière de conservation, de restauration et de gestion durable des ECB.
* La note d’information pourra traiter du coût de la restauration sur le plan économique (en association avec la Tâche 5.1).
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST).**Contributeurs****Ake Rosenqvist** (Représentant d’observateur, JAXA), **Lei Guangchun** (Expert scientifique du GEST), **Suelma Silva** (Expert technique du GEST), **Daniel Murdiyarso** (Représentant d’observateur, CIFOR), **Lammert Hilarides** (Expert technique du GEST,), **Virni Arifanti** (Expert technique du GEST), **Stephan Glatzel** (Expert régional du GEST,), **Laurent Durieux** (Expert scientifique du GEST), **Kim Fredman** (Représentant d’observateur, FAO), **Brett Sandercock** (Correspondant national du GEST, Norvège), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni. | Résolution XII.14, paragraphe 15 (b-d)Résolution XIV.14, annexe 2 | But 4, Objectif 14. | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Note d’information
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
* Correspondants nationaux.
 | 0\* |
| **Tâche 3.2. b)** | **Compilation et examen des données et modèles sur les stocks et les flux de carbone** |
| **Description** | * Poursuite des Tâches entamées en 2019-2021.
* Tâche à mettre en place en étroite association avec le domaine de travail thématique 2.
* Le Rapport technique passera en revue et analysera la modélisation au niveau régional des stocks de carbone, des émissions de gaz à effet de serre et de la dynamique du carbone dans les écosystèmes côtiers de carbone bleu en s’appuyant sur les bases de données existantes. Il sera axé sur les mangroves, les marais salés, les herbiers marins (et présentera une synthèse des informations sur d’autres ECB (par exemple les vasières ou les laminaires).
* La plateforme Global Mangrove Watch (GMW) servira d’étude de cas.
* Les travaux pourront être menés à bien en lien ou en collaboration avec le GIEC.
* Des informations seront communiquées, s’il y a lieu, au GIEC afin d’éclairer les futures mises à jour du Supplément sur les zones humides (en étroite association avec la Tâche 2.1).
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST)**Contributeurs****Geoff Hilton** (Expert scientifique du GEST), **Ake Rosenqvist** (Représentant d’observateur, JAXA), **Lei Guangchun** (Expert scientifique du GEST), **Suelma Silva** (Expert technique du GEST), **Daniel Murdiyarso** (Représentant d’observateur, CIFOR), **Hans Joosten** (Expert technique du GEST), **Virni Arifanti** (Expert technique du GEST), **Brett Sandercock** (Correspondant national du GEST, Norvège). | Résolution XIV.14, annexe 2 | But 4, Objectif 14. | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Rapport technique
* Note d’orientation
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 0\* |

\* Reporté de la période triennale précédente (2019-2021).

|  |
| --- |
| **Tâche 3.3 : Agriculture et zones humides : maintenir et restaurer le caractère écologique des zones humides en milieu agricole** |
| **Description** | * Préparer des lignes directrices pour le maintien, la restauration ou la création de services écosystémiques de zones humides en milieu agricole.
* Mobiliser le réseau Ramsar pour obtenir des informations sur des agroécosystèmes et des types de zones humides précis.
* En tirer des suggestions pour améliorer les rapports sur les interactions entre l’agriculture et les zones humides dans le Service d’information sur les Sites Ramsar.
* Organiser un atelier de rédaction en collaboration avec la FAO.
* Le Rapport technique et la Note d’orientation traiteront des points suivants :

o Le maintien, la restauration ou la création de services écosystémiques des zones humides en milieu agricole.o Réagir face aux moteurs de changement pour renforcer l’utilisation rationnelle des zones humides. o Améliorer la communication d’informations au Service d’information sur les Sites Ramsar.* Les activités s’appuieront sur les points énoncés dans la Note d’information n° 13 et l’Édition spéciale des *Perspectives mondiales pour les zones humides* (2021). Les conclusions de la Note d’information n° 13 seront particulièrement importantes pour structurer l’élaboration des lignes directrices, en répertoriant notamment les catégories de pratiques agricoles et les types de zones humides à prendre en compte.
* Les lignes directrices s’appuieront sur des études de cas mettant en évidence les problèmes liés (par exemple) au changement d’affectation des terres, aux prélèvements d’eau, à la pollution, etc., autant de facteurs liés à l’agriculture qui jouent un rôle déterminant dans la dégradation des zones humides.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Anne van Dam** (Représentant d’observateur, **IHE Delft**)**Chargé de mission adjoint****Amani Alfarra** (Représentant d’observateur, FAO)**Contributeurs****Geoff Hilton** (Expert scientifique du GEST), **Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST,), **Chaturangi Wickramaratne** (Représentant d’observateur, IWMI), **Esteban Suarez** (Expert régional du GEST **David Stroud** (Représentant d’observateur, AEWA), **Sevvandi Jayakody** (Expert technique du GEST), **Max Finlayson** (Représentant d’observateur, IHE Delft), **Örjan Berglund** (Représentant d’observateur, IPS). | Résolution XIV.14, annexe 2 | But 3, Objectif 9. | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Workshop
* Rapport technique
* Note d’orientation
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 35 560 |

|  |
| --- |
| **Tâche 3.4 : La protection, la conservation, la restauration, l’utilisation durable et la gestion des écosystèmes de zones humides dans le cadre de la lutte contre le changement climatique**  |
| **Description** | * Dresser une synthèse des solutions fondées sur la nature ou des approches écosystémiques ayant porté leurs fruits en matière de protection, de conservation, de restauration, d’utilisation durable et de gestion des écosystèmes de zones humides afin de faire face au changement climatique et d’en tirer d’autres avantages connexes.
* Élaborer des critères et une structure pour le choix des études de cas, et inviter à réaliser des études de cas.
* Impliquer d’autres partenaires (par exemple l’UICN).
* Organiser un atelier en ligne pour sélectionner les études de cas pertinentes.
* Examiner de [6 à 12] études de cas pertinentes sur l’application de solutions fondées sur la nature ou d’approches écosystémiques pour protéger, conserver, restaurer, utiliser durablement et gérer les écosystèmes de zones humides (1 ou 2 par Région Ramsar).
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Esteban Suarez** (Expert régional du GEST).**Chargé de mission adjoint****Line Rochefort** (Expert régional du GEST).**Contributeurs****Amani Alfarra** (Représentant d’observateur, FAO), **Laurent Durieux** (Expert scientifique du GEST,), **David Stroud** (Représentant d’observateur, AEWA), **Chaturangi Wickramaratne** (Représentant d’observateur, IWMI). | Résolution XIV.17, paragraphe 14 | Buts 1, 2 & 3 | Élevé | * Note d’information
* Base de données électronique permettant d’intégrer et de présenter en détail de nouvelles études de cas.
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 11 400 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **4** | **Domaine de travail thématique :** | **L’utilisation rationnelle, la gestion durable et la restauration des zones humides dans le paysage terrestre et marin général** |
| **Chargé(s) de mission :** | **Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST) |

|  |
| --- |
| **Tâche 4.1 : Les Autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) comme possibilité de promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides** |
| **Description** | * Préparer des orientations sur les zones humides en tant qu’Autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE).
* Tâche à mettre en place en étroite association avec la Tâche 5.2.
* Orientations permettant de traiter de la localisation, la reconnaissance et la gestion efficace des zones humides, y compris les Sites Ramsar en tant qu’AMCE, dans le but de contribuer à la réalisation des buts et objectifs pertinents, y compris au titre du Cadre mondial pour la biodiversité.
* La Note d’information traitera des points suivants :

o L’intérêt des zones humides en tant qu’AMCE (en particulier en ce qui concerne le Cadre mondial pour la biodiversité), o Le processus en vue de reconnaître les AMCE que représentent les zones humides, o Les orientations disponibles sur les AMCE et leur utilité s’agissant de la reconnaissance et de la gestion des AMCE que représentent les zones humides,o Les orientations sur la gestion et l’évaluation de l’efficacité de la gestion des AMCE que représentent les zones humides, o Des exemples d’AMCE actuelles ou futures en lien avec les zones humides, o Des propositions de lignes directrices techniques pour la Convention sur les Sites Ramsar et les zones humides en tant qu’AMCE, et o Les amendements qu’il convient d’apporter au SISR pour officialiser la reconnaissance des Sites Ramsar en tant qu’AMCE. * L’état, les tendances, les nouveaux éléments probants et les approches nationales pour la reconnaissance des zones humides en tant qu’AMCE viendront compléter la Note d’information.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST).**Chargé de mission adjoint****Hans Joosten** (Expert technique du GEST).**Contributeurs****Hugh Robertson** (Président du GEST), **Harry Jonas** (Représentant d’observateur, CMAP-AMCE), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni), **Sevvandi Jayakody** (Expert technique du GEST), **Cai Lyu** (Expert invité du GEST, Beijing Forestry University), **Megan Eldred** (Représentant d’OIP, Birdlife), **Amani Alfarra** (Représentant d’observateur, FAO), PNUE-WCMC. | Résolution XIV.14, annexe 2 | But 3, Objectif 9. | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Note d’information
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 6400 |

|  |
| --- |
| **Tâche 4.2 : Élaborer des orientations sur la conservation, l’utilisation rationnelle et la gestion des « habitats côtiers fonctionnels », assorties d’une synthèse des pressions mondiales sur les zones humides côtières** |
| **Description** | * Préparer des orientations sur la conservation, l’utilisation rationnelle et la gestion d’« habitats côtiers fonctionnels » durables.
* Tâche à mettre en place en étroite association avec la Tâche 3.2., a) et b).

*Rapport technique** Examiner les informations figurant dans le Manuel 12 sur l’utilisation rationnelle et recommander des mises à jour.
* Le Rapport technique présentera une synthèse des différentes approches et un cadre pour la conservation, l’utilisation rationnelle et la gestion efficace des habitats côtiers. Cette synthèse comprendra :

o Un cadre concernant les « habitats côtiers fonctionnels », y compris les relations dans l’espace, entre secteurs et entre parties prenantes, ainsi que les côtes en tant que système socio-écologique, o Les avancées en matière d’aménagement de l’espace marin, d’économie bleue, d’aquaculture durable, d’EES et autres, o Les moteurs économiques en faveur des « habitats côtiers fonctionnels » et les moyens de peser sur ces moteurs pour favoriser l’utilisation rationnelle des zones humides, o Un examen des différentes définitions des zones humides côtières (notamment celle du GIEC), et o Les vulnérabilités et l’adaptation au changement climatique et à ses effets. *Note d’orientation** Préparer une Note d’orientation pour accroître la sensibilisation aux pressions mondiales sur les zones humides côtières.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Sevvandi Jayakody** (Expert technique du GEST)**Contributeurs****Rodolfo Javier Iturraspe** (Expert scientifique du GEST), **Nick Murray** (Représentant d’OIP, UICN), **Max Finlayson** (Représentant d’observateur, IHE Delft), **Raghu Kodali** (Correspondant national du GEST, Inde), **Purvaja Ramchandran** (Expert invité, NCSCM), **Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST), **Kim Fredman** (Représentant d’observateur, FAO). | Résolution XIII.20, paragraphe 45Résolution XIV.1,annexe 2 | But 3, Objectif 10. | Élevé | * Rapport technique
* Note d’orientation
* Rapport d’atelier
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 55 600 |

|  |
| --- |
| **Tâche 4.3 : Intégrer la protection, la conservation, la restauration, l’utilisation durable et la gestion des zones humides dans les stratégies nationales de développement durable.** |
| **Description** | * Réunir et faire une synthèse des études de cas et des outils relatifs à l’intégration de la conservation et de la restauration des zones humides nationales dans les stratégies nationales de développement durable et élaborer des lignes directrices techniques.
* Tâche à mettre en place en étroite association avec les Tâches 3.4 et 5.2.
* Élaborer une base de données électronique pour y intégrer et présenter en détail les études de cas (hébergée sur le site web de la Convention sur les zones humides ou sur la plateforme WWT Learning).
* Orientations techniques sur l’intégration de la restauration, de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides dans les stratégies nationales de développement durable.
* La Note d’information comprendra :

o Une vue d’ensemble des zones humides dans les stratégies, plans et programmes de développement durable, sans se limiter aux ODD, o Une étude des zones humides dans les stratégies de développement durable pour un ensemble de pays, o Les principaux éléments moteurs et les conditions propices sous-jacentes qui favorisent l’intégration des zones humides dans les stratégies de développement durable, et o Une étude des expériences d’autres AME (comme la CNULD en ce qui concerne l’intégration de l’aménagement des terres dans les stratégies de développement durable).* Tâche à mettre en place en étroite association avec les Tâches 3.4 et 5.2.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST).**Contributeurs****Cai Lyu** (Expert invité du GEST, Beijing Forestry University), **Daniel Murdiyarso** (Représentant d’observateur, CIFOR), **Matthew Simpson** (Représentant d’observateur, Society of Wetlands Scientists), **Geoff Hilton** (Expert scientifique du GEST). | Résolution XIV.16, paragraphe 21 | But 3 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Note d’information
* Base de données électronique.
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 6400 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **5** | **Domaine de travail thématique :** | **Questions transversales, fonctions d’appui et synergies avec d’autres AME** |
| **Chargé(s) de mission :** | **Hugh Robertson** (Président du GEST) et **Sevvandi Jayakody** (Expert technique du GEST) |

|  |
| --- |
| **Tâche 5.1 Coût financier de la perte et de la dégradation des zones humides, et investissements nécessaires pourmaintenir et restaurer les zones humides (*Perspectives mondiales pour les zones humides* *2025*)** |
| **Description** | * Les *Perspectives mondiales pour les zones humides 2025* :
	+ Feront la synthèse des informations sur les coûts financiers pour la société découlant de la disparition des zones humides et de leurs services écosystémiques, y compris la prise en compte des « pertes future » sur la base des projections disponibles.
	+ Évalueront le coût financier de la disparition et de la dégradation des zones humides.
	+ Établiront l’importance du financement nécessaire (à différentes échelles) (avantages/solutions) pour parvenir à conserver, restaurer et utiliser de manière rationnelle les zones humides et, simultanément, pour réaliser les éléments connexes des Buts et Objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020, de la CCNUCC et d’autres engagements internationaux pertinents.
	+ Tiendront compte de l’évaluation des valeurs de la nature réalisée par l’IPBES.
	+ Examineront la cartographie mondiale de référence des zones humides disponible pour évaluer l’ampleur de la disparition et de la dégradation des zones humides, y compris les petites zones humides.
	+ Fourniront des recommandations sur les possibilités d’investissement et les mécanismes de gestion et de restauration des zones humides, y compris celles correspondant à des solutions basées sur la nature.
* Les *Perspectives mondiales pour les zones humides 2025* contribueront à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.
* Une étude portera sur les synergies avec la CNULD et d’éventuelles activités sur la protection et la restauration des zones humides dans les paysages dégradés.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Hugh Robertson** (Président du GEST).**Chargé de mission adjoint****Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST).**Contributeur****Ake Rosenqvist** (Représentant d’observateur, JAXA), **Cai Lyu** (Expert invité du GEST, Beijing Forestry University), **Chaturangi Wickramaratne** (Représentant d’observateur, IWMI), **Christian Perennou** (TdV). | Résolution XIV.14, annexe 2Résolution XIV.6, paragraphe 45 | But 4, Objectifs 17 & 19 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * *Perspectives mondiales pour les zones humides* *2025*
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
* Correspondants nationaux.
 | 50 000 |

|  |
| --- |
| **Tâche 5.2 : Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020** |
| **Description** | * Fournir des conseils et des orientations en appui à la mise en œuvre à l’échelle mondiale du Cadre mondial pour la biodiversité pour les zones humides.
* Tâche à mettre en place en association avec la Tâche 4.1.
* Le groupe en charge de cette Tâche s’efforcera de collaborer avec d’autres AME (par exemple la CITES et la CMS) et travaillera en coopération avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) en ce qui concerne l’intégration de mesures sur les zones humides dans le cadre des indicateurs et du suivi du Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020.
* La Note d’information donnera des orientations sur les synergies nationales entre la Convention sur les zones humides et le Cadre mondial pour la biodiversité. Elle comprendra :
	+ Une synthèse des actions urgentes liées aux SPANB nécessaires pour réaliser les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020 de la CDB du point de vue des zones humides.
	+ Une liste des mécanismes de présentation de rapports axés sur les zones humides (par le biais de la Convention sur les zones humides) qui peuvent alimenter le rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre eu égard aux Buts et Objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020, en tenant compte des besoins et des processus en matière de présentation de rapports sur les ODD pertinents pour les zones humides, y compris l’Indicateur 6.6.1.
* Préparer un rapport sur les indicateurs relatifs aux zones humides à présenter au Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Sevvandi Jayakody** (Expert technique du GEST).**Chargé de mission adjoint****Megan Eldred** (Représentant d’observateur, Birdlife).**Contributeurs****Max Finlayson** (Représentant d’observateur, IHE Delft), **Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST), **Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST), **Cai Lyu** (Expert invité du GEST, Beijing Forestry University), **Laurent Durieux** (Expert scientifique du GEST), **Ake Rosenqvist** (Représentant d’observateur, JAXA), **Hans Joosten** (Expert technique du GEST), **Matthew Simpson** (Représentant d’observateur, Society of Wetlands Scientists), **Nick Davidson** (Représentant d’observateur, Society of Wetlands Scientists), **Salimata Tondossama Kone** (Expert régional du GEST), **Suelma Silva** (Expert technique du GEST), **Chaturangi Wickramaratne** (Représentant d’observateur, IWMI), **Sonam Choden** (Expert régional du GEST), **Stephan Glatzel** (Expert régional du GEST), **Line Rochefort** (Expert régional du GEST), **Stephen Grady** (Correspondant national du GEST, Royaume-Uni). | Résolution XIII.5Résolution XIV.14, annexe 2Résolution XIV.6, paragraphes 24 et 44 | But 4, Objectif 18 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Note d’information
* Rapport au Groupe spécial d’experts techniques de la CDB.
 | * Parties contractantes.
* AME : CDB.
* OIP.
 | 10 000 |

|  |
| --- |
| **Tâche 5.3 :** **Élaborer une approche pour la réalisation des futures éditions des *Perspectives mondiales pour les zones humides***  |
| **Description** | * Créer un groupe de travail comprenant des représentants des Parties contractantes, des OIP, d’autres conventions, d’AME et d’organismes d’évaluation à l’échelle mondiale, avec le soutien du Secrétariat.
* Définir l’objectif des *Perspectives mondiales pour les zones humides* en tant que produit phare dans le cadre de la Convention sur les zones humides, y compris en lien avec les Buts du Plan stratégique, d’autres Conventions et les processus des AME.
* Élaborer une approche en matière de planification pour faciliter la réalisation des futures éditions des *Perspectives mondiales pour les zones humides*, y compris en termes de méthode, délais, communication, besoins en ressources (notamment financières), sources d’information, etc. en s’appuyant sur les enseignements tirés de la préparation de la première édition en 2018 et de l’édition spéciale préparée dans le cadre du plan de travail 2019-2021, ainsi que d’autres évaluations mondiales pertinentes. L’examen des sources d’information et des processus devra également inclure l’ODD 6.6.1.
* Relier clairement les travaux et l’approche en matière de planification à l’élaboration du 5e Plan stratégique, y compris aux échéances pertinentes.
* Préparer un rapport à l’intention de la 64e Réunion du Comité permanent comprenant un plan détaillé et une approche conceptuelle pour les futures éditions des *Perspectives mondiales pour les zones humides* (cahier des charges de la publication).
* L’approche conceptuelle des *Perspectives mondiales pour les zones humides* décrira la périodicité de la publication, et les différents éléments de son contenu, y compris la possibilité de publier de manière ponctuelle des évaluations de moindre ampleur (par exemple une évaluation des mangroves).
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (CHF)** |
| **Chargé de mission****Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST)**Contributeurs****Lei Guangchun** (Expert scientifique du GEST), **Sonam Choden** (Expert régional du GEST), **Anne van Dam** (Représentant d’observateur, IHE Delft), **Sevvandi Jayakody** (Expert technique du GEST), **Hugh Robertson** (Président du GEST). | Résolution XIV.14, annexe 2 | But 4, Objectifs 14 & 18 | Élevé(proposition pour 2023-2025) | * Rapport à la 64e Réunion du Comité permanent.
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 10 000 |

|  |
| --- |
| **Tâche 5.4 : Examen des cadres politiques et juridiques pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides** |
| **Description** | * Préparer un document d’orientation technique pour évaluer les dispositions prévues dans les différents cadres politiques et juridiques en matière de conservation, de restauration et d’utilisation des zones humides.
* Ce document d’orientation comprendra des options stratégiques tournée vers l’avenir, des innovations et des approches intégrées.
* Le cas échéant, s’appuyer sur les orientations et les informations présentées dans le Manuel 3.
* Préparer un rapport à l’intention de la 64e Réunion du Comité permanent qui indiquera la marche à suivre pour réaliser un examen des cadres politiques et juridiques, y compris avec l’aide de Parties contractantes, en vue d’une mise en œuvre au cours de la période triennale suivante.
 |
| **Contributeurs** | **Résolution** | **But et objectif du Plan stratégique** | **Degré de priorité** | **Produit(s)** | **Public cible** | **Coût (en CHF)** |
| **Chargé de mission** À confirmer**Contributeurs****Matthew Simpson** (Représentant d’observateur, Society of Wetlands Scientists), **Siobhan Fennessy** (Vice-présidente du GEST), **Ritesh Kumar** (Expert technique du GEST), **Salimata Tondossama Kone** (Expert régional du GEST), **Daniel Murdiyarso** (Représentant d’observateur, CIFOR), **Suelma Silva** (Expert technique du GEST), **Sheila Ashong** (Expert scientifique du GEST). | SC57 Doc.8Résolution XIV.14, annexe 2 | But 3, Objectif 11 | Élevé | * Rapport à la 64e Réunion du Comité permanent.
 | * Parties contractantes.
* AME.
* OIP.
 | 5000 |

**Activités en cours et demandes ponctuelles**

|  |  |
| --- | --- |
| Tâche | Description |
| Conseils et soutien au Comité permanent | * Le Président du GEST participe en tant qu’observateur aux réunions du Comité permanent.
 |
| Appui à l’élaboration du 5e Plan stratégique | * Le GEST fait de sa participation à l’élaboration du 5e Plan stratégique une priorité dans le cadre de son plan de travail.
* La planification des produits du GEST tient compte de la CESP.
* Possibilité de faire appel aux experts du GEST pour des activités de renforcement des capacités.
 |
| Initiatives régionales Ramsar | * Le GEST peut être invité à participer à l’examen des modules de formation élaborés par les IRR
 |
| Nouvelle approche en matière de CESP | * Un représentant du GEST siège au Groupe de surveillance des activités de CESP.
* Produits mieux alignés de manière à appuyer les activités de CESP pour les différentes parties prenantes.
* Veiller à ce que les activités de CESP soient prises en compte lors de la phase de planification et d’élaboration.
 |
| Prix Ramsar pour la conservation des zones humides | * Le Secrétariat peut demander l’avis de membres du GEST.
 |
| Label Ville des zones humides accréditée | * Le GEST établira une coopération permanente avec le Réseau des villes des zones humides.
* Un représentant du GEST siège au Comité consultatif indépendant.
 |
| Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après-2020 | * Suivre et contribuer au Groupe spécial d’experts techniques sur les indicateurs pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (GBF).
 |
| Conférence des Nations Unies sur l’eau | * Faire suite à la Conférence des Nations Unies sur l’eau et au Programme d’action pour l’eau.
 |
| Atlas mondial des écosystèmes du GEO | * Le GEST poursuivra sa collaboration avec GEO Wetlands.
 |
| Indicateur 6.6.1 des ODD | * Le GEST aidera les Parties contractantes dans la réalisation des inventaires nationaux, l’établissement des rapports nationaux sur les zones humides et la mises à jour des FDR, notamment en donnant les moyens de mieux rendre compte des résultats eu égard à l’indicateur 6.6.1 des ODD.
* Le GEST se penchera sur le caractère obsolète des FDR de nombreuses zones humides d’importance internationale et sur le fait que la délimitation de nombreux Sites Ramsar n’est pas indiquée, ce qui entrave l’établissement de rapports sur l’Indicateur 6.6.1 des ODD.
 |